



# MAÎTRE DE MAISON



## PRÉSENTATION DU MÉTIER

Professionnel du travail social, le maître de maison (MM) participe à l'accompagnement des personnes à partir de la réalisation des actes de la vie courante. En coordination avec le reste de l'équipe, il intervient auprès de personnes ayant une autonomie relative dans les actes de la vie courante (enfants, adolescents, adultes en situation de précarité en difficulté sociale ou familiale, en situation de handicap...).

Il assure aussi la qualité et la sécurité de leur cadre de vie. Il est un repère pour les personnes accompagnées et leur permet de s'approprier leur espace de vie. En leur garantissant un cadre de vie agréable et sécurisant, il favorise leur bien-être physique et psychologique.

La formation donne accès au Titre à Finalité Professionnelle (TFP) de maître de maison en secteur social et médico-social.



taux de  
réussite  
2023/24

## TITRE DE NIVEAU 3

DÉTAILS ET FICHE  
COMPLÈTE :



## SECTEURS D'INTERVENTION

Le maître de maison peut exercer dans :

- le secteur social : CAES, CHRS, Habitat jeunes, centre de rééducation et de réinsertion professionnelle...
- auprès d'enfants : MECS, MNA, SAMI, centre éducatif...
- le secteur médico-social : foyer de vie, foyer d'hébergement, MAS, FAM, IME, ITEP, EHPAD, EHPHA...

 VAE

 CPF

formation éligible \*

\* VAE, Validation des acquis de l'expérience /  
CPF, Compte personnel de formation.



## APTITUDES

- Avoir le sens de l'organisation
- Faire preuve de polyvalence
- Savoir travailler au sein d'une équipe pluriprofessionnelle
- Faire preuve d'un bon relationnel
- Faire preuve de flexibilité
- Faire preuve d'adaptabilité
- Faire preuve de discrétion



## CONTENU DE LA FORMATION

La formation préparant à la certification MM dure un an et comporte :

- 245 heures de formation théorique et qui se déclinent en trois blocs de compétences :

**Bloc 1 :** adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et éco-responsable ;

**Bloc 2 :** accompagner les personnes dans les actes de la vie courante ;

**Bloc 3 :** participer à l'équipe pluri-professionnelle.

**MAM :** Module d'accompagnement méthodologique (préparation aux épreuves, écrits professionnels, oral, bureautique).

- 210 heures de formation pratique (pour les personnes n'exerçant pas la profession).



## CONDITIONS ENTRÉE EN FORMATION

Vous pouvez accéder à la formation si vous êtes :

- demandeur d'emploi
- salarié

Prérequis :

- Les personnes qui ne connaissent pas la profession de maître de maison devront avoir réalisé une période de découverte type PMSMP de dix jours au minimum, permettant de comprendre les conditions d'exercice et les attendus de l'emploi. L'avis de l'établissement d'accueil sera demandé et pris en compte dans le cadre de l'entretien de positionnement.



## COMMENT POSTULER ?

Les inscriptions en formation se font uniquement en téléchargeant le dossier d'inscription sur le site [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr) dans la rubrique : « nos formations » puis « formations initiales en travail social » puis « maître de maison ».



## ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

Avec de l'expérience, et des formations, le maître de maison peut évoluer vers une carrière d'aide médico-psychologique si la communication est ce qu'il préfère, ou bien il peut envisager de se reconverter vers des métiers tels que moniteur éducateur ou technicien de l'intervention sociale et familiale.



Toutes les formations à l'IRTS CA sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Renseignements auprès de Gaëlle Louis, référente handicap de l'institut : [gaelle.louis@irtsca.fr](mailto:gaelle.louis@irtsca.fr) / Tél. : 03 26 06 82 36